



Communiqué de Presse

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches du Rhône

Mercredi 27 mars 2019

*Invité à la réunion citoyenne sur l'Europe organisée lundi soir par le Comité **La République En Marche** de Gardanne, Mohamed LAQHILA député des Bouches du Rhône souhaite réagir aux violences commises par la **CGT Gardanne** qu'il juge « **inadmissibles, indignes de notre démocratie, qu'il faut à tout prix sanctionner** »:*

« Sur le fond d'abord, j'entends les craintes des membres de la *CGT Gardanne* quant à la perte d'emplois, et j'avais d'ailleurs exprimé dans l'hémicycle mon tiraillement entre les enjeux écologiques d'une part et la nécessité de préserver des emplois et des familles de l'autre. Et c'est dans ce sens que le Gouvernement s'est engagé à **accompagner dans le temps cette fermeture**, car malgré l'urgence environnementale qui appelle pourtant **des changements radicaux**, notre majorité a préféré étaler et accompagner cette **fermeture de façon progressive jusqu'en 2022**.

A l'heure où des **centaines de milliers de nos concitoyens marchent pour le climat**, cette solution de compromis semble raisonnable pour tous.

Sur la forme maintenant : sous couvert de liberté syndicale, certains utilisent l'intimidation et appellent à la violence notamment via les réseaux sociaux. L'antenne départementale de ce syndicat s'est par le passée souvent illustrée par des méthodes extrêmes.

Car ces agissements sont **comparables en tous points**, n'ayons pas peur des mots, à ceux de **groupuscules extrémistes violents !**

La liberté d'expression est pour moi au fondement de toutes les libertés.

Mais quelle opinion, quelle expression porte-t-on lorsqu'on occupe illégalement un bâtiment, que l'on saccage une salle, qu'on menace verbalement et physiquement les organisateurs d'une réunion publique, lorsqu'on traumatise une assemblée venue débattre sereinement ?

C'est pour ces raisons que je saisis dans les prochains jours le Premier ministre et le Ministre de l'Intérieur pour les alerter de ces faits et pour **examiner dans quelles mesures la dissolution de l'antenne départementale de cette association est envisageable !** ».

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches-du-Rhône